

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 26 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conférence de la CC Centre Tarn à Réalmont, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14  
Délégués présents : 12  
Voix délibératives : 12

**Titulaires présents :** J-Claude CLERGUE, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Brunc BOUSQUET, J-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Serge BOURREL, Alain BOYER,

**Titulaires excusés :** J-Marc BALARAN, Christine BARRILLIOT, J-Louis BOUSQUET, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH Fatima SELAM, Didier SOMEN, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Pascal THIERY, Bernard TRESSOLS, Patrick CARAYON,

**Suppléants excusés :** J-François KOWALIK, Sandrine SANDRAL,

**Autres participants sans voix délibérative :** Osanne BILLAND, Antoine BOUTONNE, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT

**Secrétaire de séance :** Bernard BOUVIER

## **Ordre du jour :**

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23/09/2024.....	2
2	Bouge Ton Climat & Coup de Pousse .....	2
2.1	Bouge ton climat.....	2
2.2	Fonds « Coup de pousse » .....	2
2.3	Propositions d'actions .....	2
3	Soutien Agence de l'eau pour le dispositif « Récupération eau de pluie » .....	3
4	PAT.....	4
4.1	Retour sur l'AAP SNANC PAT niveau 2 .....	4
4.2	Stratégie foncière .....	5
4.3	Dispositif coopération territoriale .....	5
5	LEADER .....	5
5.1	Délégation de signature au Président du GAL .....	5
5.2	Programme d'actions innovantes pour amplifier la transition écologique.....	6
5.3	Développement d'une fabrique locale de territoires en transition .....	6
6	Débat d'Orientations Budgétaires 2025 .....	7
6.1	Présentation du CFU (compte financier unique) provisoire 2024.....	7
6.2	Etat des réalisations des actions spécifiques 2024 .....	8
6.3	Etat des finances au 31/12/2024 .....	8
6.4	Les orientations budgétaires 2025.....	9
6.4.1	Etat du personnel .....	9
6.4.2	Recettes de fonctionnement .....	9
6.4.3	Opérations spécifiques retenues pour l'année 2025 .....	10
6.4.4	Etat des engagements pluriannuels au 01/01/2025 .....	10
6.5	Proposition budget de fonctionnement 2025.....	11
6.6	Proposition budget d'investissement 2025.....	11
7	Adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance du CDG81 .....	11
8	Points divers .....	13
8.1	Conférence des Maires 2025 .....	13
8.2	Forfait mobilité durable.....	13

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 18h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (10 titulaires présents + 2 suppléants avec voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (12/23).

Monsieur Bernard BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

## 1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23/09/2024

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 23 septembre 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

## 2 Bouge Ton Climat & Coup de Pousse

### 2.1 Bouge ton climat

Antoine Boutonné présente le bilan des initiatives connues sur le territoire et qui constitue le réseau Bouge Ton Climat (cf. présentation ci jointe) ainsi que les actions mises en place par le PETR pour l'animer. Les principaux résultats d'une enquête de satisfaction sont également présentés tout comme l'analyse des principales force et faiblesse de ce réseau.



### 2.2 Fonds « Coup de pousse »

Un bilan des 4 éditions « Coup de pousse » est également présenté, dont les principaux éléments sont :

- Un intérêt fort pour les membres du réseau « Bouge Ton Climat » qui évoque, au-delà de l'aspect financier, la reconnaissance que ce fonds permet aux initiatives
- L'enveloppe de 10 000 €, allouée chaque année, n'est jamais consommée entièrement (moyenne autour de 8000 €)
- Toutes les EPCI sont concernées par des initiatives lauréates dont les thématiques principales sont :
  - o L'alimentation
  - o Les déchets
  - o La biodiversité / patrimoine naturel

### 2.3 Propositions d'actions

1. Interaction renforcée entre le réseau et les Communautés de Communes
  - Interconnaissance, coopération, échange sur les enjeux et défis actuels / PCAET
  - Capacité à partager des dynamiques communes autour des transitions > Rôle du CODEV ?
  - Nécessité de moyens d'animation / d'une ingénierie plus disponible
  - Garantir de bonnes conditions aux débats, à l'engagement et à la coopération entre acteurs
2. Maintien d'un soutien financier au travers du Fonds « Coup de pousse »
  - Scénario 1 : même dispositif qu'actuellement (enveloppe max de 10 000€ et portage / PETR)

- Scenario 2 : prise en charge du financement par les CC avec un appui du PETR pour organiser l'action
- Scenario 3 : réduction de l'enveloppe avec compléments possibles par les CC selon projets / priorités. (par exemple en se basant le montant moyen des 4 premières éditions : autour de 8000 euros ?)

Suite à la présentation de ces propositions, plusieurs élus manifestent l'intérêt de ce réseau et de ce fonds. Ils permettent d'éclairer sur les dynamiques existantes sur nos territoires et d'ancrer celles-ci à l'échelle du PETR. Cette aide est un levier pour certaines associations pour mettre en œuvre des projets.

A noter que de nombreuses initiatives sont également soutenues directement par les EPCI concernées !

Plusieurs attentions sont évoquées, notamment :

- Certaines structures ont des capacités financières qui leur permettraient de se passer de cette aide
- Il y a des effets d'opportunisme et certains coups de pousées ne sont plus du tout actifs
- Il est important de veiller à ce que le projet soit en lien avec les missions du PETR et des EPCI
- Il est important de s'assurer du rayonnement de l'action et de sa répliquabilité et d'éviter le saupoudrage

Concernant les pistes d'évolution, le scenario 2 (prise en charge du financement par les CC) est écartée car certaines EPCI ne peuvent pas prendre ce relais et les risques de confusion entre les aides apportées à telles associations et pas à d'autres sont trop grands à l'échelle d'une EPCI.

Compte tenu du constat d'un montant alloué aux initiatives toujours inférieur à 10 000 € (en moyenne 8 000 €) le scenario 3 est quelque part déjà en œuvre !

D'autres pistes sont évoquées :

- Limiter le nombre de lauréats par EPCI et par édition
- Renforcer le critère du rayonnement de l'action et de sa répliquabilité
- Renforcer l'interpellation des élus locaux pour un avis préalable

Pour l'année 2025, il est proposé de maintenir le fonds coup de pousse et d'engager un travail avec le comité de sélection pour renforcer les critères d'attribution de ce fonds.

### 3 Soutien Agence de l'eau pour le dispositif « Récupération eau de pluie »

Antoine informe de la décision de l'agence de l'eau de soutenir le dispositif envisagé sur le territoire pour la récupération des eaux de pluie (cf. présentation ci jointe). Une aide totale de 314 915 € est donc accordée pour mettre en œuvre l'ensemble des actions envisagées. Ci-dessous le plan de financement retenu

DEPENSES		RECETTES													
Postes de dépenses envisagés	Dépenses budgétées (3 ans)	Europe		REGION		Agence de l'eau		EPCI		Autres (Cnes, EPCI)		PTAB		TOTAL	
		€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Animations & actions de sensibilisation à la sobriété, communication sur le projet, etc...	49 200 €	12 900 €	26%	- €	0%	24 600 €	50%	- €	0%	- €	0%	11 700 €	24%	49 200 €	100%
Aides pour les ménages : chèque de soutien à l'acquisition de récupérateurs d'eau	225 629 €	- €	0%	- €	0%	112 815 €	50%	112 815 €	50%	- €	0%	- €	0%	225 629 €	100%
Achat de cuves de récupération d'eau pour les bâtiments publics et matériels complémentaires	355 000 €	- €	0%	52 500 €	15%	177 500 €	50%	- €	0%	125 000 €	35%	- €	0%	355 000 €	100%
<b>TOTAUX DEPENSES TTC</b>	<b>629 829 €</b>	12 900 €	2%	52 500 €	8%	314 915 €	50%	112 815 €	18%	125 000 €	20%	11 700 €	2%	629 829 €	100%

Il est rappelé les engagements financiers de chaque EPCI pour l'action chèque à destination des ménages. **Les élus sont invités à inscrire les montants ci-dessous pour le budget 2025.** Il est précisé qu'il sera possible de reventiler l'aide de la DRAAF en fonction des aides réellement attribuées aux ménages. Ainsi les aides prévues pour une communauté de communes qui auraient moins émis de chèques pourront être redistribuées aux communautés de communes qui en auraient émis d'avantage que ce que prévoyait le provisionnel. C'est le PETR qui sera destinataire de l'ensemble des aides et qui redistribuera celles-ci auprès des bénéficiaires communaux et intercommunaux.

## Montant des participations des communautés de communes pour l'action « chèque »

	4C	3CS	VAL81	CCMAV	3CT	TOTAL
Nombre de ménages envisagés pour opération	346	2 000	212	401	661	3 619
% de la population concernée	6%	7%	4%	6%	6%	6%
Montant de chèque envisagé	60	60	100	60	60	
<b>Montant pris en charge par la CC /an</b>	<b>3 461 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>3 533 €</b>	<b>4 005 €</b>	<b>6 606 €</b>	<b>37 605 €</b>

Il est rappelé que la 4C n'avait pas souhaité s'engager dans cette action en 2024. Il est demandé à ce qu'elle se reprononce sur sa participation pour 2025.

La question des pertes de recettes pour les syndicats d'alimentation en eau potable est posée. En effet ces économies d'eau impactent les recettes et questionnent sur le modèle économique de ces syndicats.

## 4 PAT

### 4.1 Retour sur l'AAP SNANC PAT niveau 2

Osanne rappelle la décision de la DRAAF de nous accordait une enveloppe financière pour la mise en œuvre de différentes actions. Le montant alloué au PETR sera finalement de 60 850 € pour mettre en œuvre sur 3 ans les actions suivantes :

Intitulé action	Porteur	Dépenses	Subvention
Formation porte-à-porte transmissibilité	PETR	6 000 €	4 200 €
Programme d'animation la Casa	La Casa / 3CS	4 600 €	3 000 €
Malette pédagogique et ateliers de sensibilisation dans les écoles	CPIE	15 319,80 €	3 954,80 €
Goûtons nos campagnes	PETR	11 555 €	8 088,50 €
Ateliers cuisine auprès des publics en situation de précarité	CCMAV	3 852,34 €	2 696,64 €
Programme d'animation avec les associations d'aide alimentaires	CIVAM Cordais	5 000 €	2 000 €
Accompagnement restauration collective : temps d'ingénierie	PETR	25 714,19 €	18 000 €
Accompagnement restauration collective : prestations	PETR	19 514,29€	13 660 €
Valorisation des circuits-courts de proximité : outil type guide/carton, opération le goût d'ici...	3CS, 4C, CCMAV	10 000 €	5 250 €
<b>TOTAL</b>		<b>101 555,71 €</b>	<b>60 849,94 €</b>

Il est précisé que l'action envisagée initialement avec l'essor maraicher pour l'accompagnement de porteurs de projets a été retiré pour deux raisons :

- Le montant initial de 16700 € correspond au montant pour un SEUL accompagnement sur 3 ans et non pour l'accompagnement de 3 porteurs de projets sur 3 ans comme envisagé. Aussi, il est proposé de réétudier les modalités du partenariat avec l'essor maraicher
- Une candidature du PETR à l'appel à projet « coopération territoriale » est envisagée pour 2025. Cette candidature pourrait être le levier pour un partenariat renforcé avec l'essor mais nécessite que l'action ne soit pas mise en œuvre sur le territoire pour être éligible, ce qui ne serait pas le cas si l'action était retenue dans le cadre de l'appel à projet DRAAF. Pour plus de précisions sur l'appel à projet Coopération territoriale, cf. présentation ci jointe)

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé de renforcer l'action pilotée par le PETR sur la restauration collective et se donnant les moyens de faire intervenir différents prestataires.

## 4.2 Stratégie foncière

Il est rappelé les leviers à la disposition des collectivités sur la question du foncier (cf. présentation ci jointe). Il est proposé de mettre en place un groupe de travail spécifique sur cet enjeu et les élus sont interpellés pour identifier et interpellier les élus en charge des questions agricoles dans leur communautés de communes ainsi que les agents techniques concernés.

Le calendrier prévisionnel proposé est le suivant :

1. **Janvier/février** : recensement des outils déjà mobilisés au niveau des communes, **rencontre collective avec la SAFER**, montée en compétence sur le rôle des collectivités et les outils disponibles avec retours d'expériences
2. **Février** : définition des objectifs et choix des outils à mettre en place
3. **Mars** : présentation dans les instances interco & PETR
4. **Avril** : réponse à l'appel à projet Coopération territoriale pour financer certaines des actions

## 4.3 Dispositif coopération territoriale

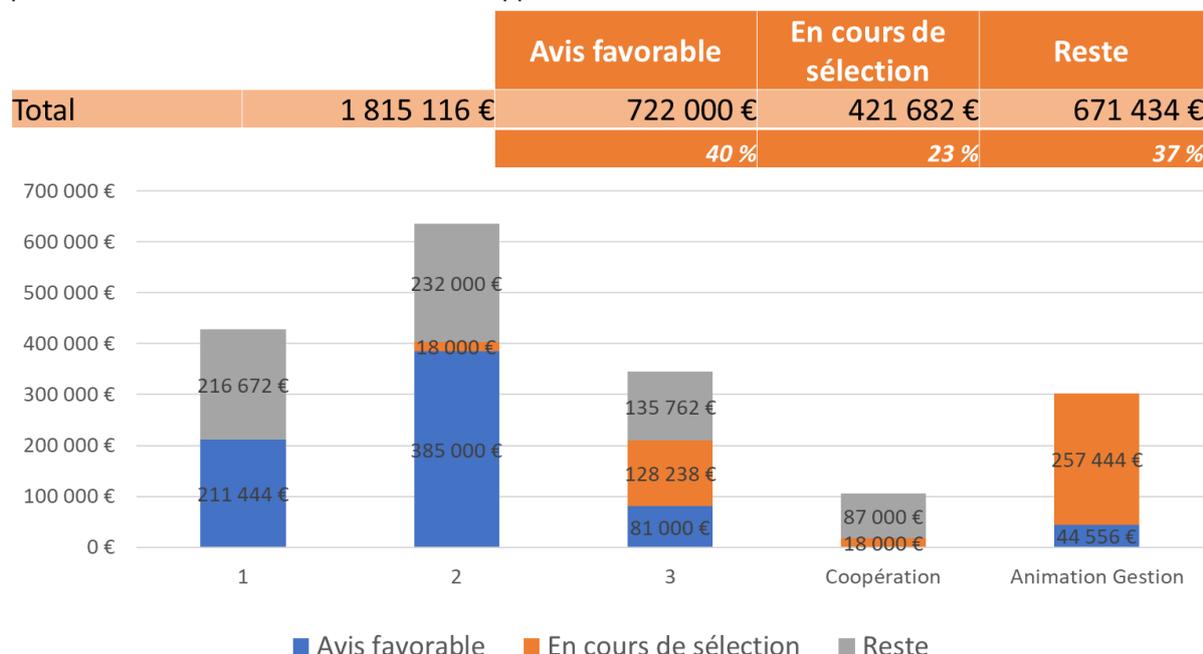
Rappel des éléments de l'appel à projet dans la présentation ci jointe

Calendrier prévisionnel :

1. **Janvier** : réunion avec les référentes techniques PAT et recensement des actions déjà "dans les placards" (suite du plan de relance ou non financées par l'AAP PAT niveau 2) sur chacun des volets
2. **Février/Mars** : définition du programme d'actions & présentation dans les instances + échange avec la Région pour éligibilité
3. **Avril** : rencontre des partenaires pour engagement
4. **Mai** : réponse à l'appel à projet

## 5 LEADER

Rappel de l'état de consommation de l'enveloppe Leader



### 5.1 Délégation de signature au Président du GAL

Le programme LEADER porté par le PETR Albigeois Bastides a vu la constitution d'un GAL (Groupe d'Action Locale), obéissant à un règlement intérieur et dont l'organe décisionnel, le Comité de programmation est animé par un Président.

Le règlement intérieur du GAL précise que le Président du GAL est autorisé par délégation, à signer les invitations, les comptes-rendus et les fiches d'opportunités.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, donne délégation de signature au Président du GAL pour signer les invitations, comptes-rendus et fiches d'opportunités.

## 5.2 Programme d'actions innovantes pour amplifier la transition écologique

le PETR sollicite le financement LEADER pour un d'un programme d'actions articulé autour de 3 principales dimensions :

- ✓ **Organiser des temps d'inspirations pour rendre les projets plus qualitatifs**
  - Rencontre avec Claude ONESTA du 26 avril 2024,
  - Organisation d'une délégation pour les rencontres TEPOS à Loos en Gohelle.
- ✓ **Développer de nouvelles compétences, des méthodes et des outils pour piloter et opérationnaliser la transition écologique**
  - Formation à la démarche d'évaluation PAT Syalinnov,
  - Déploiement de l'outil de pilotage des politiques publiques QPILOTE.
- ✓ **Animer des dispositifs territoriaux et des réseaux d'acteurs**
  - Actions d'animation et de communication du dispositif « récupérateurs d'eau de pluie »
  - Appui à l'animation du réseau « Bouge ton Climat » (stage de 6 mois).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Dépenses par actions :	Montant (en €)
Organiser des temps d'inspirations pour rendre nos projets plus qualitatifs	9 501,43 €
Développer de nouvelles compétences, des méthodes et des outils pour piloter et opérationnaliser la transition écologique	11 910,00 €
Animer des dispositifs territoriaux et des réseaux d'acteurs	47 338,90 €
<b>Total</b>	<b>68 750,33 €</b>
Ressources	Montant (en €)
Agence de l'eau Adour Garonne	21 500,00 €
LEADER (43 %)	29 380,21 €
<b>Total Aides Publiques</b>	<b>50 880,21 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- approuve le plan de financement et sollicite le concours du programme LEADER,
- mandate le Président pour signer et engager toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce programme d'actions.

## 5.3 Développement d'une fabrique locale de territoires en transition

L'objectif est de mettre en œuvre une approche plus systémique et de créer des coopérations locales entre collectivités, acteurs économiques et société civile. Des changements dans les méthodes de travail et les organisations au service de la transition sont attendus.

➔ Dépenses concernées : Poste d'Antoine BOUTONNE – Chargé de missions Transition Ecologique et Energétique

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)
Salaires (dépenses forfaitaires)	128 720.70 €
Frais (dépenses forfaitaires)	25 744.14 €
<b>Total</b>	<b>154 464.84 €</b>
Ressources	Montant (en €)
LEADER (64 %)	98 857.50 €
Autofinancement (36%)	55 607.34 €
<b>Total</b>	<b>154 464.84 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- approuve le plan de financement et sollicite le concours du programme LEADER,
- mandate le Président pour signer et engager toutes les démarches nécessaires à l'établissement de cette action.

## 6 Débat d'Orientations Budgétaires 2025

### 6.1 Présentation du CFU (compte financier unique) provisoire 2024

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Libellé	Prévision 2024	Réalisé 2024	Libellé	Prévision 2024	Réalisé 2024
Charges à caractère général	190 485 €	131 415 €	Produits des services (SCOT)	10 000 €	10 000,00 €
Charges de personnel	367 284 €	344 325 €	Dotations et participations	572 134 €	451 395 €
Autres charges de gestion courante	27 000 €	84 518 €	<i>dont LEADER</i>	<b>145 276 €</b>	<b>53 025 €</b>
<i>dont aides DRAAF reversées</i>	- €	<b>44 482 €</b>	<i>dont Etat</i>	21 689 €	21 290 €
Dotations aux amortissements	2 034 €	3 122 €	<i>dont Région</i>	63 000 €	63 000 €
			<i>dont Département</i>	33 297 €	33 297 €
			<i>dont Subv. actions spécifiques</i>	76 373 €	34 958 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>586 803 €</b>	<b>563 381 €</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>582 134 €</b>	<b>461 395 €</b>

**Déficit provisoire de fonctionnement 2024 : - 101 987 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CFU 2024	Libellé	CFU 2024
Opérations d'équipement	5 482,80 €	Amortissements et provisions	3 122,37 €
		FCTVA	342,68 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 482,80 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 465,05 €</b>

**Déficit provisoire d'investissement 2024 : - 2 017,75 €**

**Déficit provisoire de fonctionnement 2024 : - 101 987 €**

**Résultat net provisoire 2024 : - 104 005 €**

Reports exercice 2023			
Fonctionnement	418 385,32 €	Investissement	27 101,08 €

**Résultat total cumulé prévisionnel au 31/12/2024 : 341 454 €**

Le Compte Financier Unique provisoire 2024 fait apparaître un résultat net de – 104 005 €.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à 341 454 € au 31/12/2024.

Ce déficit s'explique par les raisons suivantes :

- Les montants de l'aide de la DRAAF pour le PAT perçus essentiellement en 2022 et 2023 reversés aux partenaires en 2024 soit 44 482 €
- Les subventions Leader envisagées en 2024 mais qui ne pourront être rattachées qu'en 2025 car les conventions d'attribution ne seront obtenues qu'en mars-avril 2025, soit 86 789 €

Aussi, il est précisé que sans ces décalages le résultat 2024 présenterait un excédent de plus de 29 000 €

## 6.2 Etat des réalisations des actions spécifiques 2024

Une présentation des différentes actions budgétées et mises en œuvre en 2024 est réalisée en ce début de séance.

Les principales opérations mises en œuvre sont les suivantes :

- **Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition** « coup de pouce » pour lequel une enveloppe de 10 000 € avait été bloquée. En 2024, 5 initiatives sont lauréates sur les 7 candidatures reçues.
- La poursuite du travail avec la **fabrique des transitions** et la poursuite de la formation des managers sur les questions d'approche systémique et de coopération. Dans le cadre de cette action, une rencontre avec Claude ONESTA « Quand le sport inspire de nouvelles formes de management pour plus de coopération et de transversalité » a été organisée à Cap'Découverte
- La maintenance de l'appli numérique « **Légendes du Tarn** » pour la promotion touristique du territoire
- La mise en œuvre de plusieurs actions PAT dont Goutons nos campagnes, des actions sur les problématiques de transmission reprise avec la chambre d'agriculture, l'ADEART et le CIVAM 35
- Le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une unité de production de granulés bois financée à 70 % par l'ADEME
- Une soirée festive pour les 20 ans du PETR
- L'organisation d'une délégation d'élus aux rencontres TEPOS organisées à Loos en Gohelle

Etat budgétaire des actions spécifiques 2024 :

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES 2024		Reçus ou restes à percevoir par financeurs		RECETTES		
	Dépenses budgétées	dépenses réalisées à fin déc			Recettes budgétées	Recettes perçues	Restes à percevoir
			Europe	ETAT			
Coup de pouce	10 000 €	9 763 €	- €	- €	- €	- €	- €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	2 280 €	2 160 €	- €	- €	- €	- €	- €
Accompagnement prestataires touristiques	22 256 €	- €	- €	- €	19 859 €	- €	- €
Etude faisabilité production granulés	47 049 €	31 261 €	- €	21 883 €	32 934 €	- €	21 883 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	14 200 €	1 160 €	- €	2 980 €	9 500 €	- €	2 980 €
Formation management par la coopération	7 000 €	6 859 €	- €	- €	4 480 €	- €	- €
Rencontre TEPOS Loos-en-Gohelle	15 000 €	3 501 €	- €	- €	9 600 €	- €	- €
Anniversaire 20 ans PETR/Pays	2 500 €	5 414 €	- €	- €	- €	- €	- €
Actions PAT 2024	2 000 €	- €	- €	10 095 €	- €	5 895 €	4 200 €
<b>SOUS- TOTAUX OPERATIONS SPECIFIQUES 2024</b>	<b>122 285 €</b>	<b>60 118 €</b>	<b>- €</b>	<b>34 958 €</b>	<b>76 373 €</b>	<b>5 895 €</b>	<b>29 063 €</b>

## 6.3 Etat des finances au 31/12/2024

L'état prévisionnel des finances pour fin 2024 laisse apparaître :

- Une trésorerie provisoire au 31/12/2024 de 74 371 €
- Des recettes à percevoir (essentiellement du Leader + les soldes de l'accompagnement de la Région et du Département sur l'ingénierie) de plus de 371 000 €

Afin d'écartier tout risque de difficulté de trésorerie pour le début d'année, il est proposé d'étudier la possibilité d'avoir recourt à une ligne de trésorerie. Des contacts seront pris avec le crédit agricole, qui nous avait ouvert un crédit dans l'attente de perception d'aides Leader.

## 6.4 Les orientations budgétaires 2025

Les orientations budgétaires proposées sont établies sur la base des dépenses constatées en 2024 pour les frais de structure. Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours. Pas de projets de recrutement pour l'année 2025. (Cf. présentation ci-joint)

### 6.4.1 Etat du personnel

Tableau des effectifs et éléments de rémunération au 01/01/2025

	Indice Majoré					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public)	369	369	381	381	401	401
<u>Justine CHOLLET</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 14/09/2023 au 14/09/2026)	-	-	-	410	415	435
<u>Anaïs HUOT puis Osanne Billand</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (CDD 3 ans 26/08/2024 au 26/08/2027)	388	440	440	450	455	435
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet contractualisations et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 30/09/25)	512	512	555	555	602	602
<u>Antoine BOUTONNE</u> Chargé de mission Transition écologique et énergétique (CDD 3 ans 17/01/2022 au 17/01/2025)	-	-	513	513	518	545
<u>Julien FRAT</u> Directeur (CDI de droit public à temps complet)	645	645	645	685	690	690
<u>François HAMARD</u> Chargé d'appui aux projets « bâtiments et transition écologique » (CDD de 2 ans 05/02/2024 au 05/02/2026)	-	-	-	-	518	518

Les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h ou 37 h par semaine ouvrant droit à 23 ou 12 jours de RTT par an.

Un agent est à temps partiel fin 2024 (80 % pour convenance familiale).

L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.

### 6.4.2 Recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement mentionnées** sont établies avec les propositions suivantes

- Maintien de la cotisation à hauteur de **3,90 euros** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2022 à venir) ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation du programmes 2023-2027. Cette animation repose sur 1,5 ETP comme l'exige la région :
  - o 1 ETP de Justine
  - o 0.25 ETP de Stéphanie
  - o 0.25 ETP de Julien
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique, qui sont versées à l'issue de la fin du programme de trois ans ;
- La solde du fonds vert pour le soutien d'un poste de « chargé d'appui au projet – bâtiment et transition écologique »
- La contribution de la Région pour l'assistance technique. En 2025, une baisse de 10 % est à prévoir soit une aide de 56700 € ;
- A noter qu'en 2025 la contribution du Département pour l'animation territoriale est supprimée (elle était de 33 300 €) ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2025 – évalué à une quarantaine

- de jours)
- Le report des aides Leader 2024 pour 86 789 €

### 6.4.3 Opérations spécifiques retenues pour l'année 2025

Les différentes opérations sont présentées ci-dessous, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités,

Les actions suivantes seront ainsi proposées pour l'année 2025 :

Détails Opérations spécifiques 2025	Dépenses 2025	Recettes 2025					Auto financement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	Cnes / EPCI	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	15 500 €	3 900 €	7 750 €	- €	- €	1 250 €	2 100 €
Actions PAT 2025	13 504 €	- €	7 353 €	- €	- €	1 250 €	3 151 €
Fin étude de faisabilité Granulé bois	15 788 €	- €	9 617 €	- €	- €	- €	6 171 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 793 €</b>	<b>3 900 €</b>	<b>24 721 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>21 422 €</b>
		<b>31 121 €</b>					

L'ensemble des dépenses pour ces opérations spécifiques s'élève à hauteur de 54 793 €. Les recettes attendues sont de 31 121 €.

### 6.4.4 Etat des engagements pluriannuels au 01/01/2025

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques. Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR via une Convention pluriannuelle d'objectifs (en cours de définition) et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2023-2027, qui doit donner lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), en 2024 ;
- Le Contrat de Réussite de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire,
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé en 2021, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement,
- Le programme d'actions du PAT qui bénéficie du plan de relance pour la « consolidation des PAT » avec les services de l'Etat de la DRAAF
- Le dispositif sur la récupération des eaux de pluie avec l'agence de l'eau pour une durée de 3 ans

## 6.5 Proposition budget de fonctionnement 2025

Dépenses de fonctionnement hors actions spécifiques		Recettes de fonctionnement hors actions spécifiques	
Libellé	2025	Libellé	2025
Charges à caractère général	75 655 €	Produits des services	10 000 €
Charges de personnel	379 699 €	Dotations et participations	427 415 €
Autres charges de gestion courante	25 000 €		
Dotation aux amortissements	5 000 €		
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>485 354 €</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>445 296 €</b>
<b>Résultat : - 40 059 €</b>			
Dépenses actions spécifiques	54 793 €	Recettes actions spécifiques	31 121 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>540 147 €</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>479 616 €</b>
<b>Résultat : - 63 731 €</b>			
<b>Report aides Leader 2024 + 86 789 €</b>			
<b>Résultat : + 23 058 €</b>			

## 6.6 Proposition budget d'investissement 2025

Dépenses d'investissement provisoire 2025		Recettes d'investissement provisoire 2025	
Libellé	2025	Libellé	2025
Licences logiciels bureautique	400 €	FCTVA	25 €
Matériel Informatique	2 400 €	Virement de la section de fonctionnement: amortissements et provisions	5 000 €
<b>Total Dépenses d'investissement 2025</b>	<b>2 800 €</b>	<b>Total Recettes d'investissement 2025</b>	<b>5 025 €</b>
<b>Résultat : + 2 225 €</b>			

## 7 Adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance du CDG81

Conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion 81 a mis en place une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le Centre de Gestion 81 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement « **Collecteam - Allianz** » pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2030.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

### **Caractéristiques de la convention de participation « prévoyance »**

L'offre de base et ses options se composent ainsi :

<i>Assiette de cotisation / Indemnisation</i>	<i>Sur TBI + NBI + CTI + RI</i>	
	<i>Taux d'indemnisation</i>	<i>Taux de cotisation</i>
<b>Garanties obligatoires</b>		
Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) : En relais des obligations statutaires Invalidité RI au premier jour de CLM / CLD	<b>90%</b>	<b>2,30 %</b>
<b>Garanties Optionnelles Facultatives</b>		
Option 1 : ITT + Invalidité + Perte de Retraite	<b>90%</b>	<b>2,95 %</b>
Option 2 : Décès – PTIA	<b>100%</b>	<b>+ 0.30 %</b>

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage.

### **Participation financière de l'employeur**

L'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion 81 est conditionnée :

- Au versement d'une participation financière versée aux agents ayant adhéré à ladite convention de participation,
- A la signature de la convention de gestion entre la collectivité et le Centre de Gestion 81.

Le montant de la participation financière peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social.

La participation financière mensuelle est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur la base d'un montant de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent minimum.

### **Vu l'exposé de Monsieur le Président,**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :**

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 81 et le groupement « Collecteam - Allianz »,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- De fixer le niveau de participation financière tel qu'il l'était depuis la création du PETR à hauteur de 80 € par agent et par mois plafonné au montant de la cotisation réelle due par l'agent qui aura adhéré à la convention de participation,
- D'autoriser le Président à signer les documents contractuels en découlant,
- D'inscrire au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents et à la convention de gestion avec le Centre de Gestion 81.

## **8 Points divers**

### **8.1 *Conférence des Maires 2025***

Il est proposé de repousser la conférence des maires, qui se tient chaque année en février, fin mars / début avril afin de s'assurer de connaître toutes les modalités des financeurs dans l'accompagnement des projets des collectivités

### **8.2 *Forfait mobilité durable***

Il est proposé de repousser à un prochain conseil syndical, l'examen de cette demande, après avoir fait l'état dans chacune des EPCI du PETR de la mise en place ou non de ce forfait

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Président,  
Jean-Luc ESPITALIER

Le secrétaire de séance,  
Bernard BOUVIER